



**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
à 18H00
salle des fêtes de Marquay**

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du vendredi 02 août 2024.

I. PROJETS COMMUNAUTAIRES

Point n°1 : SICTOM du Périgord Noir : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Monsieur Jérôme PEYRAT

Point n°2 : Convention cadre multi-partenariale pour la réalisation du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick SALINIE

II. ADMINISTRATION GENERALE

Point n°3 : Personnel intercommunal - modification du tableau des effectifs des emplois permanents : création de postes au titre de l'avancement de grade, de la promotion interne et concours

Rapporteur : Monsieur Benoit SECRESTAT

Point n°4 : Personnel intercommunal – mise à disposition de personnel de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir au sein du service urbanisme de la ville de Sarlat-la Canéda

Rapporteur : Monsieur Benoit SECRESTAT

Point n°5 : Personnel intercommunal – emplois non permanents : recrutement de personnels contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activités

Rapporteur : Monsieur Benoit SECRESTAT

III. FINANCES

Point n°6 : Cotisation Foncière des Entreprises - exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies a dans une zone France Ruralités Revitalisation

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI

Point n°7 : Taxe foncière sur les propriétés bâties - exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI

Point n°8 : Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : équipement matériel initial de la médiathèque à rayonnement intercommunal

Rapporteur : Monsieur Patrick SALINIE

Point n°9 : Contrat d'Initiatives Culturelles Concertées (CICC) : convention 2024 avec le Conseil Départemental

Rapporteur : Monsieur Patrick SALINIE